



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 68 du 18 décembre 2015

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2015

Tous les membres étaient présents.

Projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu l'article L.5210-1-1 du CGCT,

Vu la réception du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en date du 16 octobre,

Madame le Maire ouvre la séance et présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet de la Meuse requérant l'avis des collectivités.

La loi prévoit qu'un SDCI doit être arrêté avant le 31 mars 2016 dans tous les départements.

Celui-ci concerne :

➤ La fusion des EPCI à fiscalité propre de :

- L'agglomération de Bar-le-Duc - Sud Meuse avec les communautés de communes (codecom) du Pays de Revigny-sur-Ornain, du Val d'Ornois, de la Haute Saulx, de la Saulx et du Perthois,

- La codecom Entre Aire et Meuse avec la codecom Triaucourt-Vaubécourt,

- La codecom du Pays de Commercy avec la codecom de Void,

- La codecom Meuse Voie Sacrée avec la codecom Val de Meuse et Vallée de la Dieue,

- La codecom Centre Argonne avec la codecom Montfaucon-Varennes en Argonne,

- Descodecoms de la Région de Damvillers, du Pays de Montmédy, du Pays de Spincourt, du Pays de Stenay et du Val Dunois,

➤ La disparition des syndicats liés aux fusions d'EPCI,

➤ La disparition des syndicats liée au transfert de compétences « eau » et « assainissement » aux codecoms et communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020,

➤ L'adhésion des 8 communes non adhérentes à la FUCLEM,

➤ La suppression du syndicat de production d'eau potable de Bras-sur-Meuse et du syndicat intercommunal de Baudelonne,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, tenant compte que la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre n'est pas concernée par une modification de périmètres et une suppression de syndicats, décide ne pas émettre d'avis.

Cependant, considérant que :

- La proximité et l'écoute étant plus que jamais au cœur des politiques à mettre en œuvre pour répondre à l'incompréhension du monde rural face aux mesures qui le déstructurent,

- La commune étant le pilier des valeurs républicaines et le moteur de base de l'organisation territoriale au service du quotidien de ses administrés,
- La réorganisation territoriale ne faisant pas la preuve de la simplification, de l'animation du territoire, de l'économie des deniers publics,

Le Conseil municipal demande :

- La pérennité de la dérogation qui permet à la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre de travailler à une échelle humaine,
- Le report de la mise en application du transfert des compétences eau et assainissement à minima au 1er janvier 2025, de façon à étudier celui-ci dans de bonnes conditions et à éviter de nouvelles déstabilisations de structures qui font par ailleurs leurs preuves au service du Territoire,
- Le rééquilibrage des politiques entre espaces ruraux et espaces urbains et entre communes rurales et communautés de communes et bourgs centre.

Nomination d'un agent recenseur pour le recensement de la population en 2016 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune de Buxières se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Il est donc nécessaire de nommer un agent recenseur pour mener à bien cette enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de nommer Madame Delphine GARBIN domiciliée à Buxières sous les Côtes comme agent recenseur.

Le Maire est chargé de rédiger l'arrêté de nomination correspondant. Il y sera précisé que Madame Delphine GARBIN percevra une indemnité forfaitaire de 671 €, plus le remboursement de ses frais de déplacement pour se rendre aux deux réunions de formation au taux des indemnités kilométriques appliqué par Centre de Gestion de la Meuse.

Embauche d'un stagiaire :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la commune d'employer un stagiaire afin de lui confier :

- l'élaboration d'un relevé cartographique des limites de propriété des fossés d'après le cadastre et vérifier celles-ci sur le terrain,
- le repérage des situations non conformes ou demandant adaptation,
- le diagnostic de l'état de fonctionnement hydraulique des fossés : situer les fonctions de chacun dans le réseau hydraulique du sous bassin versant,
- l'élaboration d'un inventaire faunistique et floristique des fossés avec cartographie,
- le travail de synthèse présentant l'étude de l'ensemble des fossés et des données obtenues, l'analyse de leurs fonctionnalités et le plan de gestion avec recommandations.

Il présente également au Conseil Municipal le profil du candidat et le résultat de ses recherches auprès de l'université de Nancy II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'emploi d'un stagiaire pour la mission définie ci-dessus,
- approuve le choix de Monsieur Maximilien PERRIN de Dommartin-lès-Remiremont (88), étudiant en M2-Paysage, patrimoine, environnement (Nancy) (FI) à l'université de Lorraine comme stagiaire,
- note que le stage se déroulera du 01/02/2016 au 29/07/2016,

- accepte le montant de la future indemnisation de Monsieur PERRIN du montant légal de 554.40 € pour 154 heures mensuelles ainsi que le remboursement des frais de déplacement dans le cadre du stage sur ordre de mission,
- autorise le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce stage.

Refus de la dissolution du CCAS :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), publiée au Journal Officiel le 8 août 2015, codifié à l'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF), offre la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre, par délibération du Conseil Municipal, leur centre communal d'action sociale (CCAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas dissoudre le centre communal d'action sociale de la commune de Buxières-sous-les-Côtes.

Augmentation du temps de travail de Mme CARCHON :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr Gabriel SAINTIGNON, agent d'entretien communal qui assurait aussi le portage des plis pour le village de Buxières-sous-les-Côtes, prend sa retraite au 31/12/2015.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de confier cette tâche à Mme Evelyne CARCHON, agent d'entretien de la commune qui assure déjà le portage des plis dans les villages de Buxerulles et de Woinville, il propose ainsi d'augmenter le temps de travail de Mme Evelyne CARCHON de 15 mn par semaine qui passerait donc de 6/35ème à 6,15/35ème et ce à compter du 01/01//2016.

Le Maire est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

Création d'un poste d'agent d'entretien :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la commune de créer un poste d'agent d'entretien aux fins :

- d'entretien et d'aménagement des espaces verts, du patrimoine communal, de la voirie, des chemins, de petits travaux dans les logements et bâtiments communaux, de participation à l'installation des manifestations communales,
- de l'organisation de la collecte de matériaux réutilisables.

Cette décision est motivée par le besoin d'assurer :

- une intervention plus régulière et plus rapide pour l'entretien général de la commune, étendue aux espaces et bâtiments jusque-là laissés en l'état,
- une présence renforcée dans la commune.

Ainsi, il est espéré que l'image soignée que les 3 villages en retireront, mettra encore plus en valeur le caractère architectural de ceux-ci, contribuera positivement au cadre de vie des habitants et à l'attractivité de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un poste d'agent d'entretien en contrat CAE-CUI de 20h par semaine, à compter du 1^{er} février 2016,
- approuve l'embauche de Monsieur Yoann RISARI, habitant à Woinville,
- autorise le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à la création de cet emploi.

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LA RD 119 : Prorogation

Le chantier de travaux d'abattage d'arbres dépérissant situés sur les accotements de la **route départementale n° 119** (route entre Woinville et Saint-Mihiel) ayant pris du retard la circulation de tous les véhicules sera interdite dans les 2 sens, en sortie d'agglomération de Saint-Mihiel **du 14 décembre 2015 au 24 décembre 2015 inclus**. Vous pouvez consulter l'arrêté départemental dans les tableaux d'affichage de chaque village.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DANS NOS VILLAGES

1^{ER} TOUR

LISTES	Bureau de BUXIERES 114 inscrits	Bureau de BUXERULLES 50 inscrits	Bureau de WOINVILLE 75 inscrits	TOTAUX 239 inscrits	
-Ecologistes, Solidaires.....BELIER	10	4	1	15	
-Nos vies d'abord ! PERON	2	0	3	5	
-Debout la France JACOBELLI	9	4	0	13	
-+Forte +Proche,.....MASSERET	8	12	5	25	
-Liste Front National.....PHILIPPOT	26	10	24	60	
-L'UPR, le parti qui monte..... WENTZEL	1	0	0	1	
-Lutte ouvrière WOSTYN	4	0	0	4	
-Non à l'ACAL..... TROUILLET	0	0	2	2	
-Unissons nos énergies.... RICHERT	16	8	20	44	
Bulletins blancs	2	1	1	4	
Bulletins nuls	3	0	0	3	
	Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
Buxières	114	81	2	3	76
Buxerulles	50	39	1	0	38
Woinville	75	56	1	0	55

Taux de participation : 73,64%

Buxières : 71%

Buxerulles : 78%

Woinville : 75%

2^{EME} TOUR

LISTES	Bureau de BUXIERES 114 inscrits	Bureau de BUXERULLES 50 inscrits	Bureau de WOINVILLE 75 inscrits	TOTAUX 239 inscrits	
-+Forte +Proche,.....MASSERET	16	11	3	30	
-Liste Front National.....PHILIPPOT	29	9	29	67	
-Unissons nos énergies.... RICHERT	38	16	22	76	
Bulletins blancs	4	1	2	7	
Bulletins nuls	4	2	1	7	
	Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
Buxières	114	91	4	4	83
Buxerulles	50	39	1	2	36
Woinville	75	57	2	1	54

Taux de participation : 78,24%

Buxières : 79,82%

Buxerulles : 78%

Woinville : 76 %

PROJETS D'AMENAGEMENTS

En 2014, la commission aménagement de la commune (composée de la commission municipale et du comité consultatif) a fait un travail de repérage des lieux de la commune qui nécessiteraient un entretien ou une mise en valeur. Sur cette base, le Bureau Paysage et Urbanisme a été sélectionné pour proposer un Avant-Projet Sommaire. Le résultat de cette étude a fait l'objet de priorités. L'ensemble a été exposé dimanche 13 décembre dans chaque mairie permettant à un maximum d'habitants d'en prendre connaissance et de donner son avis à l'occasion de sa venue pour voter. Pour tout le monde et en particulier pour les personnes qui n'ont pas eu le temps ou l'occasion de venir le 13 décembre, le projet est exposé dans la **salle communale de Buxières** où il peut être consulté et où vous pouvez consigner votre avis, **les mardis après-midi de 14h à 17h** ; le cercle de l'amitié y tient sa réunion hebdomadaire et partage volontiers l'espace réservé à l'exposition du projet.

VŒUX 2016

La municipalité a le plaisir de vous inviter à partager un moment de convivialité à l'occasion des vœux 2016 **le vendredi 8 janvier à 19h15**. Nous espérons que cette date conviendra mieux à vos disponibilités.

Ce sera aussi l'occasion de témoigner à Monsieur Gabriel SAINTIGNON notre reconnaissance pour le temps qu'il a passé à l'entretien de Buxières. En effet, il prend sa retraite et nous quitte au 31 décembre 2015. Il continuera cependant à rester actif bénévolement.

CHANTIER DES BURES

Le chantier qui a été réalisé par les élèves de la Maison familiale de Damvillers le 25 novembre dernier et encadré par le Parc naturel régional de Lorraine a donné toute satisfaction.

Nous vous invitons à vous promener à la chapelle, Vous pourrez y découvrir la nouvelle physionomie du site.



ORGUE DE L'EGLISE DE BUXIERES

Le Vent des Forêts accueille une résidence d'artistes. Ils sont actuellement en train de concevoir un travail artistique musical pour le centenaire de la bataille de Verdun.

Un organiste est venu « tester » l'orgue de Buxières comme d'autres dans le département ; il a été très agréablement surpris par sa qualité. Si l'orgue de Buxières est retenu dans le projet de ces artistes, un concert sera donné. Attendons maintenant la décision...

POMPIERS

La Sainte Barbe a été l'occasion pour le chef de corps de Vigneulles d'attirer à nouveau l'attention des invités sur la situation des effectifs du Centre de Secours. En effet le nombre de pompiers volontaires est insuffisant pour assurer à tout moment une intervention de proximité donc une intervention rapide et plus efficace, surtout en terme de vie humaine.

Si vous souhaitez servir cette belle cause, jeunes ou moins jeunes, **prenez contact avec le Centre de Secours de VIGNEULLES au 03 29 89 37 87 ou 06 82 89 33 00.**

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Ce dispositif permet à tous les citoyen-ne-s de progresser et de faire certifier ses compétences par un diplôme reconnu sur tout le territoire et dans tous les secteurs.

Des réunions d'information seront organisées à **14h30** :

- les **vendredis 5 février et 24 juin 2016** au GRETA Lorraine Ouest, 77 boulevard Poincaré à **Bar-le-Duc**,

- les **vendredis 4 mars et 20 mai 2016** au GRETA Lorraine Ouest, rue Fernand Braudel à **Verdun**.

Renseignements : Tél : 03 83 55 27 98 ou www.daven-lorraine.fr

CONFERENCE : LE LANGAGE SYMBOLIQUE DES TOMBES DU XIXème SIECLE DE NOS CIMETIERES

Jean-Luc VUILLAUME et Christine HION vous invitent à la présentation de leurs recherches, **Dimanche 20 décembre à 17h, salle communale de Buxières.**

Le secrétariat de mairie reste ouvert pendant la période des fêtes, aux heures de permanence sauf les jeudis 24 et 31 décembre.

La permanence du maire et des adjoints ne sera pas tenue les jeudis 24 et 31 décembre. Pour toute question et urgence, vous pouvez joindre le maire et les adjoints aux numéros habituels.

***LA MUNICIPALITE VOUS SOUHAITE
D'EXCELLENTE FETES DE NOEL ET DE FIN D'ANNEE
ET VOUS DONNE RENDEZ-VOUS LE 8 JANVIER PROCHAIN A 19H15 !***

Odile BEIRENS